

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n°2013.10.216

**Fixation du ratio
d'accès à l'échelon
spécial du cadre
d'emplois des
administrateurs
territoriaux**

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Robert JABOUILLE, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Catherine DESCHAMPS à Patrick BOUTON, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Yves BRION, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAÏ, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.216**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur LOUIS

**FIXATION DU RATIO D'ACCES A L'ECHELON SPECIAL DU CADRE D'EMPLOIS DES
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX**

Les décrets n°738 et 739 du 12 août 2013 réforment le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux et modifient l'échelonnement indiciaire et les durées de carrières.

S'agissant des administrateurs hors classe, un échelon spécial est créé et constitue désormais l'échelon terminal de ce grade.

Comme pour les changements d'échelon, l'accès à cet échelon spécial s'effectue au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire. Ces dispositions entrent en vigueur en vue de l'établissement des tableaux d'avancement au titre de l'année 2014.

Pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'administrateur hors classe, les fonctionnaires doivent compter au moins 4 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon de leur grade,

Un ratio (promus/promouvables), c'est à dire correspondant au nombre de fonctionnaires pouvant être promus, est fixé par délibération, après avis du comité technique paritaire.

Ce ratio donne un nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus. Les décisions individuelles d'avancement restent de la compétence de l'autorité territoriale, après avis de la commission administrative paritaire.

Compte tenu du faible effectif de ce cadre d'emplois, je vous propose de fixer un ratio de 100 %.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines/systèmes d'information du 18 septembre 2013,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 15 octobre 2013,

Je vous propose :

DE FIXER le ratio d'accès à l'échelon spécial du grade d'administrateur territorial hors classe à 100 %.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

23 octobre 2013

Affiché le :

23 octobre 2013